

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 26 avril 2013
(convocation du 15 avril 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Six Avril Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÛZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. HERITIE Michel, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZÉAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme CARTRON Françoise à M. PIERRE Maurice jusqu'à 12h20
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude jusqu'à 10h05
M. FREYGEFOND Ludovic à Mme BOST Christine à compter de 12h00
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÛZERE Jean-Marc
M. GUICHARD Max à M. OLIVIER Michel
Mme ISTE Michèle à M. GALAN Jean-Claude
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10h00 et à partir de 12h20
M. SAINTE-MARIE Michel à M. TRIJOLET Thierry
Mme DE FRANCOIS Béatrice à M. HERITIE Michel
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis jusqu'à 10h20
M. MAURRAS Franck à M. TURON Jean-Pierre jusqu'à 10h40 et à partir de 12h30
M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude
M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard
Mme BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques à compter de 12h00
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme BONNEFOY Christine à partir de 11h45

M. BRUGERE Nicolas à M. BOUSQUET Ludovic à compter de 12h25
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme BREZILLON Anne
M. CAZENAVE Charles à M. DUCASSOU Dominique jusqu'à 10h10
Mme COLLET Brigitte à Mme LIRE Marie Françoise
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel à compter de 12h00
Mme DELATTRE Nathalie à M. DAVID Jean-Louis à compter de 12h10
Mlle DELTIPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10h40
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément à compter de 12h25
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
M. MAURIN Vincent à Mme MELLIER Claude à compter de 11h50
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à compter de 12h00
M. REIFFERS Josy à M. DAVID Yohan
M. SIBE Maxime à Mme SAINT-ORICE Nicole

LA SEANCE EST OUVERTE

**Marchés Publics - Réseau tramway 2013/14 - Bordeaux - Systèmes Tramways
(SYS301) Lot 4 Courants forts - Marché négocié avec mise en concurrence -
Autorisation de signer**

Monsieur CHAUSSET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté urbaine de Bordeaux a par délibération en date du 6 novembre 2009, arrêté le dossier définitif du projet d'extension de 33 km du réseau actuel de tramway. Ce projet comprend :

- les extensions des lignes A, B et C ;
- la construction du Tram-train du Médoc.

Le marché SYS 301 ayant pour objet les travaux relatifs aux sous-systèmes Tramway est fractionné suivant les dispositions de l'article 10 du Code des marchés publics, en quatre lots définis ci-après :

- Lot 1 – Basse Tension,
- Lot 2 – Courants Faibles en Ligne,
- Lot 3 – Signalisation Ferroviaire,
- Lot 4 – Courants Forts.

Chaque lot donnera lieu à un marché séparé après notification.

Les prestations à assurer concernent les études d'exécution des matériels et logiciels, leur fourniture, leur fabrication en usine, leur acheminement et leur installation sur site, leur mise en service, la fourniture de la documentation, la formation à l'exploitant et à la maintenance, la fourniture des pièces de rechange et l'exécution des prestations de maintenance et d'assistance en période de garantie pour les équipements des différents systèmes listés ci-dessus.

Le marché a fait l'objet d'une autorisation de lancement suite à la délibération du conseil n°2012-0306 du 25 mai 2012.

La prise en compte du renforcement électrique de la ligne C a entraîné en cours de procédure la modification de l'estimation initiale du lot n°4, nécessitant de passer une nouvelle délibération, objet du présent rapport.

Lot 4 – Courants forts

L'exécution du lot 4 n'est pas fractionnée.

Les travaux du lot concernent les prestations Courants forts le long des extensions de la troisième phase des trois lignes de tramway de la CUB.

Ces prestations sont les suivantes :

- Production et distribution d'énergie traction 750V,
- Production et distribution d'énergie dans les SSR,
- Production d'énergie pour l'alimentation de certains sites du système tramway tels que certaines stations voyageurs, loges gardiens de parcs relais, locaux d'exploitation et locaux signalisation.

Procédure marchés publics :

Pour la réalisation de cette opération, la Communauté urbaine doit ici être regardée comme entité adjudicatrice. La consultation a donc été lancée via un marché négocié avec mise en concurrence, soumis aux dispositions des articles 164 et 165 du Code des marchés publics.

Montant estimé du marché :

Pour le lot n°4 – Courants forts – l'estimation initiale du montant du marché était de 4 578 000 € HT soit 5 475 288 € TTC.

En mai 2010, le comité exécutif de l'UEFA a choisi la France comme pays organisateur du championnat d'Europe de football en 2016. Douze villes ont été sélectionnées dont Bordeaux. La ville de Bordeaux a lancé en décembre 2010 un partenariat public privé (contrat signé le 28/10/2011) ayant pour objet la création du grand stade de Bordeaux. Son implantation est située entre le Parc des Expositions et le centre de maintenance de la Jallère, au niveau du terminus de la ligne C.

Les impacts du Grand Stade sur l'infrastructure tramway consistent notamment en la réalisation du renforcement électrique sur la ligne C.

En effet, à chaque événement se tenant au Grand Stade, les rames de tramway seront en effet mises en circulation à des cadences supérieures aux cadences nominales. La puissance disponible sur la ligne devra donc être plus élevée qu'initialement prévue. Cela se traduit par la nécessité de mettre en place des câbles supplémentaires à ceux prévus au cahier des charges initial.

Cette augmentation du périmètre du marché engendre une augmentation de l'estimation du montant de 17,04 %, mais n'en modifie pas substantiellement l'objet, puisqu'elle n'a une incidence que sur les quantités, et non sur la nature des prestations. Elle peut être considérée sans impact sur les conditions de la mise en concurrence initiale (le type d'opérateur économique capable de répondre au besoin est identique).

Les conséquences de l'implantation du Grand Stade sur la construction de la troisième phase du tramway ayant été confiées, pour ce qui concerne les prestations de maîtrise d'œuvre, par la voie d'un marché complémentaire, il aurait pu être envisagé de pratiquer de même pour le présent marché de travaux.

Dans un souci de bonne gestion des deniers publics, les services de la CUB et la maîtrise d'œuvre, ont proposé d'intégrer lors de la négociation, cet ensemble de prestations, afin de profiter du contexte de concurrence de la consultation du marché SYS 301.

Aussi, cette prestation de renforcement électrique de la ligne C, entraîne une réévaluation du montant du lot 4 à 5 358 169,37 € HT soit 6 408 370,56 € TTC.

Le montant global de l'opération SYS 301, tous lots confondus, passe de 17 459 582,61 € HT (20 881 660,80 € TTC) à 18 239 751,98 € HT (21 814 743,36 € TTC).

Déroulement de la procédure et montant du marché :

La consultation a été lancée le 03 juillet 2012, pour une remise des candidatures fixée au 07 août 2012.

Le DCE complet a ensuite été adressé aux opérateurs économiques dont la candidature a été retenue, pour une remise d'offre fixée au 31 octobre 2012.

Suite à la réception des offres et après deux tours de négociation par courrier, le candidat INEO INFRA UTS présente l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des exigences de la CUB figurant dans le dossier de consultation, pour un montant de 5 417 749,23 € HT soit 6 479 628,07 € TTC.

Durée du marché :

Le délai d'exécution du marché correspondant au lot n°4 est de 38 mois à compter de la notification du marché.

Modalités de financement :

Son financement est prévu au Budget transports, sur les crédits spécifiques du tramway, Exercices 2013 et suivants, Chapitre 23 – Article 2380 0042 – CRB KD00 – Programme TW30.

En application des articles L2121.12 et L2121.13 du Code général des collectivités territoriales, le projet de marché ayant pour objet les travaux systèmes tramways – lot n°4 : courants forts (énergie traction) est consultable par les conseillers communautaires à la Direction de la Commande Publique, immeuble le Guyenne – 6^e étage.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT),

VU le Code des marchés publics, et notamment ses articles 164 et 165,

VU la délibération du conseil n°2012-0306 du 25 mai 2012,

VU le projet de marché, ayant pour objet les travaux systèmes tramways – lot n°4 : courants forts (énergie traction) dans le cadre de la troisième phase d'extension du réseau du tramway de la CUB, mis à disposition des élus communautaires,

VU la décision de la Commission d'appel d'offres en date du 17 avril 2013 attribuant le marché ayant pour objet les travaux systèmes tramways – lot n°4 : courants forts (énergie traction) dans le cadre de la troisième phase d'extension du réseau du tramway de la CUB, à la société INEO INFRA UTS pour un montant de 5 417 749,23 € HT soit 6 479 628,07 € TTC,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE dans le cadre de la 3^e phase des travaux du tramway, il convient d'équiper le réseau du tramway 2013 avec des systèmes tramways courants forts (énergie traction),

CONSIDERANT QUE, par sa décision du 17 avril 2013, la Commission d'appel d'offres a attribué à la société INEO INFRA UTS le marché ayant pour objet les travaux systèmes tramways – lot n°4 : courants forts (énergie traction) dans le cadre de la troisième phase d'extension du réseau du tramway de la CUB, pour un montant de 5 417 749,23 € HT soit 6 479 628,07 € TTC.

DECIDE

Article 1 : Le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président à signer le marché ayant pour objet les travaux systèmes tramways – lot n°4 : courants forts (énergie traction) dans le cadre de la troisième phase d'extension du réseau du tramway de la CUB, avec la société INEO INFRA UTS pour un montant de 5 417 749,23 € HT soit 6 479 628,07 € TTC.

Article 2 : La dépense résultant du présent marché sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au Budget Transports, sur les crédits spécifiques du tramway, Exercices 2013 et suivants, Chapitre 23 – Article 2380 0042 – CRB KD00 – Programme TW30.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 26 avril 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
6 MAI 2013

PUBLIÉ LE : 6 MAI 2013

M. GÉRARD CHAUSSET